

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 284

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup et Mme Genevard

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 68 et 69.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas visent à supprimer tous les embryons humains proposés à l'accueil et les gamètes issus de dons antérieurs au vote de la loi.

Cela représente environ 12.000 embryons humains disponibles pour le don, c'est dire le peu de cas fait des embryons humains !